



République Française
Département de la Moselle
MAIRIE DE BERLING
2, place de l'église
57370 BERLING
☎ : 03.87.08.02.34
mairie@berling.fr

Avis concernant l'aménagement foncier des communes de BERLING et HANGVILLER

Appel à candidature

Dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier de BERLING-HANGVILLER, une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier est constituée en application des articles L.121-4 et R.121-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Elle comprendra trois propriétaires (deux titulaires et un suppléant), pour chaque commune, possédant des biens fonciers non bâtis sur le territoire de BERLING ou HANGVILLER.

Cette élection aura lieu le **Jeudi 2 juillet 2026** lors de la réunion du Conseil Municipal ; les candidatures pourront être reçues à la mairie aux heures d'ouverture ou déposées dans la boîte aux lettres jusqu'à cette date, à 19 heures 00.

Berling, le 4 juin 2026,

Le Maire,



José PEREIRA RODRIGUES